

Séance Du 16 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. François-Xavier LENOTTE – Marc HUART – Jean-Pierre CHRZAN - Guy BRIDAULT – Éric SCARLAKEN - Sébastien BANSE – Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Marie-Louise DERAÏN - Isabelle BUISSART

Absents excusés : 0

Absent : 0

Procuration: 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2015

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2015 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur ce document.
Le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité ce document.

I – Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative – n° 1/2015

Délibération n° 0038_2015

Madame le Maire demande de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables sollicités par la Trésorerie.

Elle présente les écritures de régularisation :

- 1 720 € d'encaissement de caution sur loyers impayés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette opération n'étant pas prévue au budget 2015, une décision budgétaire modificative doit être prise. Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

Section d'Investissement – Dépenses

Crédit à ouvrir chap. 16		Crédit à réduire chap. 020	
Article 165	+ 2 000 €	Article 020	- 2 000 €
Total	+ 2 000 €		- 2 000 €

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **VALIDE** les virements des crédits tel que présentés ci-dessus.

II – Rétrocession à la commune d'une parcelle sise rue d'Esnes à l'Euro symbolique

Délibération n° 0039_2015

Considérant le souhait de la Commune d'acquérir les parcelles cadastrées :

Section	Numéro	Superficie	Propriétaires
A	844	4 m ²	M. BEREZOVSCHI

Sises rue d'Esnes, constituant le sol d'alignement ;

Considérant l'accord du propriétaire autorisant la cession du terrain à la commune de Séranvillers-Forenville pour un euro symbolique ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section A n° 844 d'une superficie de 4 m² appartenant à M. BEREZOVSCHI Andreï au prix de l'euro symbolique,

- **AUTORISE** le maire à signer tous documents et acte administratif ou notarié afférent à cette opération.

III – Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN – Comités syndicaux des 12 mars et 29 juin 2015

Délibération n° 0040_2015

Au cours de ses séances des 12 mars et 29 juin 2015, le comité du SIDEN SIAN a approuvé l'adhésion des collectivités et structures communales suivantes :

- Communauté de communes des Vallons d'ANIZY (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement collectif » sur tout le périmètre communautaire
- Commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau potable » (production et distribution) et « Défense extérieure contre l'incendie »
- Commune **d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT** (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau potable » (production et distribution)
- Commune **d'AUXI-LE-CHATEAU** (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau potable » (production et distribution), « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines »
- Métropole européenne de Lille avec transfert de compétences « Eau potable » (production et distribution) sur le territoire des communes de BAISIEUX, BOUVINES, CHERENG, DEULEMONT, EMMERIN, ERQUINGHEM-LYS, ESCOBECQUES, FRELINGHIEN, HANTAY, HERLIES, HOUPLIN-ANCOISNE, ILLIES, MARQUILLIES, NOYELLES-LES-SECLIN, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SALOME, VENDEVILLE, VERLINGHEM, WARNETON, WICRES et WILLEMS,

En application de l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les nouvelles adhésions au SIDEN SIAN.

IV – Plan Local d'Urbanisme

Délibération n° 0041_2015 et 0042_2015

Le 2 juillet réunion avec la DDTM à Cambrai, Madame le Maire a présenté le Powerpoint exposé lors de la réunion de Conseil Municipal du 24 juin dernier dans l'espoir que la commune ne soit pas obligée de devoir reprendre l'intégralité du PLU.

Réponse de la DDTM : le diagnostic n'est plus d'actualité :

- La population a augmenté (284 hab. en 2006, 340 hab. en 2011, 388 hab. en 2015).
- Le SCOT a été validé en 2012 : ½ Hect d'extension possible
- Nouvelles lois à prendre en considération : agricole, ALUR, Grenelle

Il est en conséquence nécessaire de prescrire à nouveau un PLU. Il sera pris en considération le travail réalisé jusqu'à présent.

Délibération n° 0042_2015

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **De prescrire l'élaboration du PLU** sur l'intégralité du territoire communal, conformément aux articles L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- **D'adopter** les objectifs poursuivis et de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées, les études menées pendant l'élaboration du projet ; à cet effet un registre destiné à recueillir les observations sera mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture. Un bulletin municipal fera état de l'avancement de l'élaboration du document et une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet aux habitants ;
- **De pouvoir surseoir à statuer** conformément à l'article L111-7 du Code de l'Urbanisme ;

- **De demander** que les services de l'Etat soient associés à l'élaboration du PLU, de demander conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la DDTM soient mis gracieusement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- **De s'associer** les services d'un prestataire extérieur spécialisé pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce Plan Local d'Urbanisme font l'objet d'une inscription au budget de la commune ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à solliciter toute subvention mobilisable auprès des partenaires financiers potentiels ;
- **De donner** délégation à Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU ;

Délibération n° 0041_2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Séravillers-Forenvillem transmise par G.H.U.C., bureau d'études représenté par Monsieur Gérard HYSBERGUE. Cette mission AMO sera articulée en deux tranches :

- **Tranche ferme** : Evaluation des besoins, Réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises(DCE), Etablissement du dossier Marché de prestations intellectuelles, réunion de la commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis et assistance au choix des candidats, Rapport de présentation et rédaction du dossier de subventions
- **Tranche conditionnelle** :
 - Phase 1 : du diagnostic au PADD
 - Phase 2 : de la traduction du PADD au PLU arrêté
 - Phase 3 : du PLU arrêté au PLU approuvé

La rémunération de l'Assistant du Maître d'ouvrage sera déterminée comme suit :

- La somme forfaitaire de 1 700 € net pour la tranche ferme payable à l'achèvement de cette phase.
- 250 € /réunion si le Maître d'ouvrage fait appel à l'AMO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant
- **AUTORISE** le versement des honoraires prévus, les crédits étant inscrits au budget.

V – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Délibération n° 0043_2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

VI - Union Aéronautique du Cambrésis – Baptêmes de l'air

Délibération n° 0044_2015

Comme chaque année, l'Union Aéronautique du Cambrésis propose d'offrir aux jeunes de la commune un vol d'initiation dans le cadre d'une opération baptisée « **Jeunes Ailes et Découvertes** ».

Une participation de 10 € par jeune est demandée par l'Union Aéronautique correspondant à l'assurance obligatoire, le reste étant conjointement pris en charge par différents partenaires et l'Association.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour en faire bénéficier les jeunes de la Commune.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 CERTIPHYTO

Depuis le 1^{er} octobre 2014 et dans le cadre du Plan Ecophyto 2018, les techniciens des collectivités locales doivent obligatoirement détenir un certificat individuel pour utiliser les produits phytosanitaires. L'employé communal comme beaucoup d'autres ne possédait pas cet agrément. A la demande des Maires, la Communauté d'Agglomération de Cambrai organisera prochainement la formation adéquate.

2 ECOLE

M. DESMEE a fait la demande de modification des sanitaires (accueil des CM2. Un devis a été demandé à M. GLACET.

Intervention des pompiers et du couvreur : un nid de guêpes a été détruit sous la toiture de la salle de classe.

3 GARDERIE

Délibération n° 0045_2015

M. SCALAKEN, Vice-président du SIVU informe qu'à compter du 1^{er} octobre et à l'essai, la garderie sera prolongée jusqu'à 18 h 30 (avant 18 h). La tarification est également modifiée : la garderie sera payante le matin (1 heure : 1 € et ½ heure : 0.50 cts).

Une nouvelle secrétaire a été embauchée pour 4 h/semaine (1 h le mardi et 3 h le vendredi).

Un système de pochettes sécurisées sera mis en place entre les 3 établissements pour les échanges de courrier et paiement par chèques.

4 AJR

- Reprise du « Point Cyber » tous les vendredis de 16 h à 19 h. Les enfants scolarisés pourront lors des NAP participer à des ateliers informatiques.
- En partenariat avec M. DESMEE et l'AJR, les enfants vont participer à un concours de citrouilles organisé par la Comité des Fêtes de Séranvillers-Forenville lors du « Jardi'Passion » du 18 octobre. Le thème des NAP du 1^{er} trimestre étant : Jardinage.

5 PRESBYTERE

- Peu de demande pour la location du RDC.
- Le terrain a été nettoyé et nivelé, la citerne comblée.
- Une terrasse a été aménagée à l'arrière du bâtiment. M. LENOTTE a participé au déblayage et terrassement.
- L'agent communal rejoint actuellement l'arrière du bâtiment.
- Des gouttières ont été changées.
- Changement de la cabine de douche du logement du 1^{er} car fuite au niveau du bac et démontage du plafond du dessous afin de laisser sécher.

6 TRAVAUX EGLISE ET MONUMENTS AUX MORTS

- Les travaux sont réexpliqués ;
- En attente de la date de commencement des travaux ;
- Des devis pour remplacement du chauffage ont été réceptionnés.

La municipalité souhaite que les travaux soient terminés pour le 11 novembre 2015.

7 BOITES CIDEX : en attente de la poursuite du changement des boîtes.

- 8 **LOTISSEMENT** : une réunion est prévue prochainement avec M. VILLAIN, M. GORLIER, Mme Ex-BERTIN et Mme le Maire. Mme le Maire souhaite la présence d'un membre du Conseil Municipal.
- 9 La **Société de Chasse** occupera le préau de l'école durant la Saison de Chasse (du 20 septembre au 22 novembre). Un repas est organisé le 14 novembre.
- 10 Le **Comité des Fêtes de Séranvillers-Forenvilte** organise le 18 octobre un « Jardi'Passion » et le 24 octobre une soirée brésilienne.
- 11 Le **5 décembre : Fête de Noël** : Spectacle de magie, grande illusion et ventriloque au programme. **Remise de friandises aux enfants présents.**
- 12 Nouvelle campagne de « **Plantons le Décor** » 2015-2016 : information sur le site de la commune.
- 13 **18 octobre : Repas des Aînés.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 22 heures 15.